

INTRODUCTION

NORD ET SUD EN MÉDITERRANÉE : DE LA CONFRONTATION A LA COOPÉRATION, DE LA DIVERGENCE A LA CONVERGENCE ?

Henri REGNAULT*

"Tous les pays arabes, plus riches que l'Europe occidentale au Moyen Âge, se retrouvent au XX^e siècle parmi les nations les plus pauvres". Ce constat fait par Jacques Brasseul dans le premier article de ce volume, "*Le déclin du monde musulman à partir du Moyen Âge: une revue des explications*", a le mérite de placer immédiatement la relation euro-méditerranéenne dans sa profondeur historique et dans son nécessaire cadrage mondial :

- l'Histoire longue des relations au sein du monde méditerranéen est fondamentalement conflictuelle : conquête arabe du Sud de la Méditerranée et déchristianisation berbère, croisades, déclin arabe, reconquista et montée de l'empire ottoman, déclin ottoman et colonisation européenne du Sud et de l'Est de la Méditerranée, décolonisation. La relation coopérative esquissée dans les années soixante, confirmée dans les années soixante-dix par la Politique Méditerranéenne Globale de l'Europe et aujourd'hui en cours de réaménagement en libre-échange euro-méditerranéen, marque-t-elle une rupture dans cette histoire longue ou bien n'est-elle qu'une parenthèse en attendant la pleine mesure d'un choc des civilisations annoncé ?

- le déclin arabe et musulman commence avec la première "mondialisation" liée à la révolution maritime, géographique et économique qui place l'Europe de la Renaissance en situation de contourner et dominer un monde arabe autrefois passage et intermédiaire obligé dans la relation à l'Orient ; l'année 1492 est doublement symbolique de ce renversement historique, avec la chute de Grenade et la découverte de l'Amérique par C. Colomb. La deuxième mondialisation, du

* Directeur du Groupement de Recherche International du CNRS "EMMA" (Économie Méditerranée Monde Arabe), Professeur d'Économie à l'Université de Pau et des pays de l'Adour.

19^e siècle, a été principalement vécue par les mondes arabes et musulmans dans un cadre de subordination coloniale. La troisième, actuelle, est abordée dans une asymétrie économique d'autant plus frustrante que la diffusion internationale des médias la rend plus visible aux peuples, leur révélant une marginalisation de leurs pays dans le système économique mondial qu'illustrent si bien la faiblesse des investissements étrangers reçus, le déficit des balances commerciales, le retard technologique, la persistance de la pauvreté...

Déclin et domination des sociétés arabe et musulmane, asymétrie des relations et frustrations des peuples : tels sont donc les mots clefs qui servent de toile de fond, depuis plusieurs siècles, aux relations entre le monde arabe et musulman et l'Occident en général, l'Europe en particulier pour ce qui nous concerne ici. L'analyse des relations euro-méditerranéennes actuelles et leur prospective, qui constituent l'objet de ce volume, ne doit jamais perdre de vue ni la perspective historique longue, ni la dimension spatiale globale de la mondialisation.

Au début des années soixante les tempêtes de l'Histoire s'apaisent en Méditerranée avec la décolonisation algérienne, ou du moins se cantonnent dans la zone orientale avec le conflit israélo-palestinien. Une Allemagne et une France identiquement coincées dans une impasse stratégique – coupure d'avec son hinterland à l'Est d'une part et deuil d'Empire d'autre part – cherchent une perspective historique dans la construction européenne. Celle-ci ne va pouvoir ignorer ses voisins du Sud et de l'Est de la Méditerranée ; après quelques tâtonnements, une relation préférentielle asymétrique va être mise en place au milieu des années 70, sous le nom de Politique Méditerranéenne Globale, assurant aux Pays Tiers Méditerranéens du Sud et de l'Est de la Méditerranée un régime relationnel plus favorable que celui du Système Généralisé de Préférence européen à destination de l'ensemble des pays en développement. Ce système préférentiel va se maintenir sans grands changements jusqu'au milieu des années 90 : c'est à un bilan de ce système que nous invite Nicolas Péridy avec son étude de "*L'impact de la politique euro-méditerranéenne sur les échanges UE-Maroc*". Conduite sur la période 1988-2000, cette étude ne peut encore rendre compte des effets de l'accord de libre-échange UE-Maroc, certes signé fin 1995 mais entré en vigueur en 2000 après un long processus de ratification et, de toutes manières, organisant une longue période transitoire dans le démantèlement douanier du Maroc. Nicolas Péridy note que les accords antérieurement conclus ont permis au Maroc d'intensifier son commerce avec l'Europe et surtout de modifier la structure de ses exportations, au profit des textiles et des composants électroniques. Néanmoins, en fin de période, ce modèle commercial semble s'essouffler sous le double effet d'une érosion des préférences qui place de plus en plus le Maroc face à de nouvelles concurrences sur le marché européen et d'un refus – ou d'une impossibilité – de l'Europe d'alléger son dispositif de protection agricole.

Cet essoufflement de la dynamisation exportatrice du Maroc renvoie à un phénomène général dans la relation euro-méditerranéenne. Son explication, au-delà de l'érosion des préférences et de la protection agricole européenne, est à chercher dans les limites structurelles et dans les biais anti-exportateurs des politiques de substitution à l'importation¹ qui avaient été mises en place dans les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée, insuffisamment corrigées par l'instauration de régimes exportateurs spécifiques (trafic de perfectionnement en admission douanière temporaire). Outre l'opposition de l'OMC au maintien de régimes préférentiels non réciproques sur base régionale, c'est donc l'élimination radicale des effets pervers du protectionnisme inhérent à la substitution à l'importation que vise le passage à une nouvelle donne commerciale euro-méditerranéenne : il s'agit de remplacer les préférences non réciproques par des préférences réciproques, sous forme de libre-échange en général et d'union douanière avec la Turquie.

Mohamed Chater, dans son article "*Instauration d'une zone de libre-échange et politique d'accompagnement : le cas du Maroc*", tente une prospective appliquée au Maroc des impacts économiques de cette nouvelle donne commerciale euro-méditerranéenne, à l'aide d'un modèle d'équilibre général calculable en concurrence imparfaite et avec des rendements d'échelle croissants. L'impact prévisible *ex ante*, toutes choses égales par ailleurs, avant toute mesure correctrice, se manifeste principalement à travers des détournements de trafics dans les importations marocaines au profit de l'Europe, une chute de l'investissement (-10 %), une forte diminution des recettes fiscales (-12 %) et une diminution de la demande de travail (-2,3 %). L'impact effectif, constaté *ex post*, dépendra bien sûr des mesures d'accompagnement qui seront mises en œuvre (réforme fiscale pour limiter les déficits publics, mise à niveau des entreprises pour améliorer la productivité et favoriser la croissance, politique de change pour gérer les équilibres externes) et qui constituent des enjeux déterminants pour la réussite de l'expérience². Mais, Mohamed Chater, comme bien d'autres avant lui qui se sont attachés à un exercice prospectif d'équilibre général calculable (Kébabdjian, 1995), conclut en mettant en évidence l'importance déterminante d'une variable exogène au modèle, l'investissement étranger : "il faut savoir combiner les avantages de la zone de libre-échange euro-maghrébine et la proximité du continent européen pour amener les investisseurs étrangers à s'installer au Maroc."

C'est précisément de ces investissements étrangers que traitent Houda Neffati et Xavier Richet, sur le cas tunisien, mais en élargissant l'échelle spatiale du raisonnement à travers une analyse comparée avec un Pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO), en accession à l'Union européenne, la Hongrie :

¹ Sur le cas du Maroc, cf. Horton (1990) et Péridy (1991).

² Voir aussi Cling et Ould Aoudia (2003).

"*L'attractivité comparée des investissements directs étrangers de la Tunisie et de la Hongrie*". Et c'est bien en termes comparatifs qu'il faut poser le problème des IDE et que l'on peut comprendre la localisation des firmes : pour un état déterminé de la donne économique internationale – multilatérale et régionale – un investisseur potentiel a le choix entre plusieurs pays pour localiser ses unités de production dans le cadre de la division internationale des processus productifs et le choix entre plusieurs modes de pénétration pour accéder à un marché donné (production sur place, exportation, licence). Les Pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée ont souvent exprimé leur crainte d'un effet d'éviction à leur encontre du fait d'une attractivité des PECO renforcée par des aides européennes sans commune mesure avec les maigres fonds MEDA à leur disposition. Un grand intérêt du texte de Houda Neffati et de Xavier Richet est de bien montrer les limites des raisonnements en termes de concurrence entre les PECO et les PSEM ou d'effet d'éviction au détriment des PSEM. En réalité, PECO et PSEM, et tout particulièrement ici Hongrie et Tunisie, ne jouent pas dans la même division : un pays en transition vers l'économie de marché, avec une main d'œuvre éduquée et une relation ancienne aux technologies et aux savoirs n'est pas de même nature qu'un pays en développement sans passé technologique et au potentiel scientifique encore faible. Les cibles d'investissements de ces deux types de pays ne se recouvrent pas, comme peuvent en témoigner des enquêtes récentes sur l'attractivité des pays (Michalet, 1997). Aujourd'hui les PSEM peuvent valoriser auprès des investisseurs deux atouts principaux :

- une proximité géographique de l'Europe, toute particulière pour le Maroc et la Turquie séparées de l'Europe par des détroits franchissables en camion ; cette proximité influe sur les coûts de transport mais peut-être encore plus sur les délais de réassortiment ;
- un coût salarial beaucoup plus faible qu'en Europe qui permet d'attirer des activités manufacturières ou de service (saisies de données, centre d'appels...) tournées vers les marchés européens.

Mais ces atouts des PSEM en terme d'attractivité trouvent bien vite leurs limites. Du fait de la chute historique des coûts de transport – coûts aujourd'hui stabilisés (Daudin, 2003) – la proximité géographique n'est plus aussi déterminante, sauf dans la dimension distance-temps, importante pour certaines activités très sensibles aux délais de réassortiment (prêt-à-porter de gamme moyenne et haute par exemple). Comme le montre très bien aujourd'hui le cas mexicain, si la proximité géographique n'est pas accompagnée d'une bonne compétitivité-prix internationale, les investisseurs ne viennent plus, voire même quittent le pays ; le Mexique vient en effet de perdre en trois ans plus de 20 % de ses emplois dans les *maquiladoras*, notamment au profit de la Chine, nouvelle venue à l'OMC devenue très attractive pour les investisseurs américains. On est là au cœur du dilemme des stratégies de développement : soit maintenir les salaires au plus bas pour conserver l'attractivité du coût salarial mais sans

pouvoir développer le marché interne et les activités qui vont avec, soit gérer un repositionnement sectoriel sur des marchés plus dynamiques, dans des activités à main d'œuvre plus qualifiée, moins sensibles à la concurrence des très bas salaires. C'est ce repositionnement sectoriel qu'ont réussi les dragons asiatiques de première génération à partir des années soixante-dix et auquel le Mexique se trouve confronté aujourd'hui. C'est assurément aussi le défi que doivent relever les PSEM, menacés pour partie dans leur spécialisation textile par le démantèlement des accords multifibres. Dès lors, leur capacité à manier les outils modernes et à en élever leur productivité devient déterminante pour attirer de nouveaux IDE, à en maximiser les effets de diffusion et, plus généralement, à relever les défis d'un libre-échange euro-méditerranéen couplé à une large libéralisation commerciale multilatérale de l'Europe.

S'il est un secteur emblématique de la modernité et de la capacité d'adaptation d'une économie aux technologies modernes, c'est bien celui des TIC (technologies de l'information et de la communication). C'est précisément de l'état de ce secteur en Tunisie que traitent Adel Ben Youssef et Hatem M'Henni : "*Les effets des technologies de l'information et de la communication sur la croissance économique : le cas de la Tunisie*". La croissance des TIC en Tunisie au cours des vingt dernières années est indéniable, leur part dans le PIB passant de moins de 1 % en 1980 à près de 3 % en 2000. Toutefois l'impact économique des TIC reste limitée ; si un effet multiplicateur de l'investissement en TIC est bien identifiable dans la croissance tunisienne, les autres canaux de transmission apparaissent perfectibles. L'effet déflateur sur les prix ne jouera pas pleinement tant que la diminution de la protection douanière sur les biens TIC ne sera pas effective. Quant aux effets sur la modification des combinaisons productives, la qualité et la productivité, ils ne sont pas encore sensibles. Au total, la Tunisie apparaît encore très loin d'une maîtrise et d'une pleine adoption des TIC.

Ce retard dans la révolution numérique, général à tous les PSEM, est-il rattrapable rapidement ou bien la fracture numérique ne va-t-elle pas disqualifier le Sud de la Méditerranée comme partenaire privilégié d'une Europe élargie qui pourrait alors se tourner encore plus qu'aujourd'hui vers les zones les plus dynamiques de l'Asie et de l'Amérique latine ? La convergence euro-méditerranéenne serait alors menacée et la fracture numérique risquerait de renouveler la symbolique de la divergence en Méditerranée.

Le pari des accords de libre-échange en Méditerranée est donc loin d'être gagné. L'instauration du libre-échange ne crée pas ipso facto les conditions de sa réussite. Il faut donc prendre du recul par rapport à ces accords, s'interroger sur leur nature, sur les motivations qui ont présidé à leur signature et sur les inflexions qui seraient nécessaires à la réussite d'une intégration euro-méditerranéenne par le développement effectif des PSEM. C'est bien dans cette direction que nous emmène Gérard Kébabdjian avec son "*Économie politique du*

régionalisme : le cas euro-méditerranéen". Pour mieux cadrer la nature de la relation euro-méditerranéenne, il nous fait faire un détour très éclairant par l'état de la littérature de sciences économiques, de sciences politiques et d'économie politique internationale sur la question régionale et par le bouleversement conceptuel et pratique du passage du paradigme des relations économiques internationales à celui de la globalisation. De retour sur le terrain euro-méditerranéen, il dresse un bilan réaliste de l'état actuel d'un projet euro-méditerranéen qui se réduit apparemment à un désarmement commercial du Sud limité à l'industrie, une intégration de "second niveau" sans ambition et sans dynamique suffisante pour créer un véritable espace économique euro-méditerranéen. Il confirme ainsi la différence radicale de nature entre le projet américain d'intégration en profondeur (ALENA, accords bilatéraux Canada-Chili ou USA-Chili, projet de Zone de Libre-Échange des Amériques) et la "régionalisation périphérique" en Méditerranée, différence immédiatement perceptible à la simple lecture des textes (Regnault, 2003). Pour y voir plus clair dans le système relationnel qui pourrait être mis en place entre l'Europe et le Sud de la Méditerranée, Gérard Kébabdjian nous propose un nouveau détour, dans les typologies des structures d'organisation des processus régionaux, en analysant *"trois configurations distinctes de la régionalisation envisagée sous l'angle des rapports entre autonomie des marchés, souveraineté des États et coopération internationale institutionnalisée"*. Ces trois configurations sont replacées dans le triangle d'incompatibilité imaginé par Deblock, Brunelle et Rioux (publié en 2003, première version en 2001) : le régime européen (celui de l'UE, pas l'euro-méditerranéen) associe l'autonomie des marchés et la coopération internationale institutionnalisée au détriment de la souveraineté des États ; le régime dominant à l'échelle mondiale et notamment dans l'hémisphère américain – dit de gouvernance régionale pure ou de régionalisation libérale – correspond à une combinaison de l'autonomie des marchés et de la souveraineté des États, au détriment de la régulation et de la coopération internationales institutionnalisées. De retour au terrain euro-méditerranéen, Gérard Kébabdjian plaide pour la troisième voie, celle du "régime régional" associant souveraineté des États et coopération internationale au détriment de l'autonomie des marchés, comme seule possibilité pour échapper à "l'option de fragmentation et de périphérisation", la plus probable sans être une fatalité. Les deux autres voies, européenne et libérale, lui apparaissent ingérables avec des partenaires méditerranéens trop hétérogènes, sans véritable culture ni institutions de marché. Pour leur indispensable modernisation, les PSEM ne peuvent se mouler dans un modèle unique mis en œuvre à un rythme unique : ils doivent avancer vers des objectifs communs, mais chacun avec ses moyens propres et à son rythme, *"via la modernisation des systèmes juridico-politiques nationaux"*.

Les années à venir nous diront si l'option du régime régional est viable comme cadre aux relations euro-méditerranéennes. Mais plusieurs doutes ne peuvent que nous assaillir :

- le respect absolu de la souveraineté des États n'est-il pas le meilleur moyen de freiner la diffusion du modèle démocratique et de bloquer ainsi les initiatives dans les PSEM en vue de remettre en cause corruption, rentes de situation et népotisme ?
- comment concilier cette souveraineté des États avec la mise en place de régimes favorisant l'attractivité des IDE ? Le caractère souvent factice de la séparation des pouvoirs dans les PSEM constitue un frein notable aux IDE, notamment des PME : en cas de conflit avec l'administration ou avec des représentants des groupes proches du pouvoir, l'investisseur étranger a peu de chances de voir ses droits respectés et d'obtenir un jugement équitable. D'ailleurs le régionalisme américain, présenté à tort comme totalement respectueux de la souveraineté des États, fait peu de cas de cette souveraineté avec le chapitre 11 de l'ALENA et les mécanismes de règlement des différends par arbitrage international, en totale rupture avec la prédominante doctrine Calvo en droit international.

Mais peut-être des questions plus radicales méritent-elles d'être posées et reliées à l'Histoire longue en Méditerranée. Qui souhaite la construction d'une région euro-méditerranéenne, au Nord et au Sud, en dehors d'élites occidentalisées au Sud et des communautés originaires du Sud et installées au Nord, de milieux économiques ayant un intérêt à un tel projet et des rares responsables politiques conscients des enjeux d'une Méditerranée apaisée par le développement du Sud ? Plus restrictif encore, qui est prêt à payer le prix d'une politique euro-méditerranéenne de développement des PSEM ?

L'Europe développe aujourd'hui un nouveau concept de politique de voisinage, concernant les relations avec l'arc de cercle qui s'étend à la périphérie de l'Europe des 25 ou 30, du Maroc à la Russie. Ces "voisins" sont supposés pouvoir accéder à toutes les dimensions et à tous les instruments de la construction européenne, à l'exception des institutions auxquelles ils ne pourront pas participer. La mise en avant de cette politique par l'Europe vise à apaiser les craintes d'effets d'éviction résultant de l'élargissement, au détriment des dits voisins. Mais, est-il bien réaliste de proposer un cadre commun, même si la mise en application se veut souple et différenciée, pour des cas aussi différents que l'immense Russie, puissance nucléaire et spatiale, et de petits pays du Sud de la Méditerranée sans capacités technologiques et largement dépendants de l'Europe pour leurs débouchés extérieurs. Cette notion de voisinage (version moderne des Marches de l'Empire carolingien ?) n'apparaît en rien opératoire pour aborder la question euro-méditerranéenne et nous n'avons que peu à en attendre pour affiner nos analyses. Par contre, pour compléter les approches très stimulantes à partir du triangle d'incompatibilité des régimes régionaux, il pourrait être utile de proposer des scénarios plus géopolitiques et introduisant les rivalités entre blocs régionaux et les contradictions internes au nord comme au sud. Nous ne pouvons ici qu'esquisser cette démarche.

Plusieurs scénarios sont envisageables du point de vue du développement des PSEM dans le cadre de liens différents avec l'Europe : un scénario "catastrophe" qu'on ne peut exclure, un scénario "optimiste" à faible probabilité, et un scénario "tendanciel" à probabilité maximale à court terme, mais dont on ne sait trop sur quoi il débouchera à moyen et long terme.

Le scénario catastrophe est celui de la périphérisation exacerbée des PSEM, enfermés dans un ghetto sans migrations possibles, coupés du monde et de la connaissance par la fracture numérique, déserté par un tourisme suspicieux, cantonnés dans une sous-traitance internationale de bas niveau sans effet d'entraînement sur un tissu économique local anémié par la faiblesse de la demande résultant d'une répartition au profit d'une couche privilégiée étroite, coincés dans une dépendance alimentaire aggravée par les concurrences entre les usages alternatifs de l'eau et du sol, sur fond de croissance démographique et de chômage de masse. Face à tel bilan d'un libre-échange sans convergence, dont les impacts négatifs ne seraient pas compensés par des développements positifs, des PSEM pourraient être tentés par le repli économique, sur une base identitaire islamiste. Les mêmes causes produisant souvent les mêmes effets, le retour à un modèle de développement inspiré de la substitution à l'importation, fut-ce sur une base géographique élargie par un début d'intégration sud-sud, devrait conduire aux mêmes effets pervers, débouchant ainsi sur une nouvelle accentuation de la divergence économique, agrémentée de confrontation larvée ou ouverte, par l'intermédiaire d'éléments des communautés musulmanes en Europe, instrumentalisés par des groupes ou des États des pays d'origine. C'est le scénario de tous les dangers, la fin de la parenthèse coopérative et le retour au trend d'une Histoire longue conflictuelle en Méditerranée, peut-être le retour de la barbarie. Ce scénario peut être doté aujourd'hui d'une probabilité non négligeable à moyen terme.

Le scénario optimiste est celui de la réussite d'une régionalisation euro-méditerranéenne en profondeur, en particulier de l'extension aux PSEM de la dynamique de convergence européenne qui a si bien réussi au fur et à mesure des élargissements successifs. Probablement sans participation aux institutions politiques européennes mais néanmoins en s'alignant, dans les textes et dans les faits, sur l'essentiel de l'acquis communautaire en matière de droit des affaires, de la concurrence et de règlement des différends (ce qui rassure les investisseurs étrangers), les PSEM sont intégrés à la dynamique de croissance des périphéries européennes. Cette dynamique de croissance s'inscrit certes dans une logique de marché, mais elle ne s'y réduit pas : les transferts de fonds publics y jouent un rôle fondamental. Il s'agit là, notamment, de la logique des fonds structurels européens, pour la mise à niveau des infrastructures, indispensable (entre autres choses) à une amélioration de l'attractivité pour les capitaux extérieurs (étrangers ou nationaux expatriés) ; il s'agit aussi de la mise en place d'une politique agricole euromed nécessaire au dépassement des contradictions du dossier

agricole euro-méditerranéen (Domecq, 2003). En dépit de l'effet d'annonce de la nouvelle politique de voisinage, c'est le scénario le moins probable dans l'état actuel d'une Europe où les principaux bailleurs de fonds ne veulent pas entendre parler d'une augmentation du budget européen, contenu à 1 % du PIB, rejoints par les appareils politico-administratifs des États nationaux qui craignent par-dessus tout la réduction de leur rôle par transferts de compétence et de ressources vers les niveaux régional et supra-national. Seul un sursaut politique, porté par des hommes lucides, pourrait faire sortir ce scénario de son improbabilité majeure : l'Euro-Méditerranée attend encore son Jean Monnet !

Le scénario tendanciel est celui du condominium libéral euro-américain en Méditerranée, au carrefour de la démission ou du désintérêt européen, de la volonté américaine de ne pas se laisser évincer de la Méditerranée (cf. les détournements de trafic évoqués par Mohamed Chater), et de calculs plus ou moins judicieux de tels ou tels PSEM soucieux des bonnes grâces américaines. La Jordanie se trouve déjà en libre-échange avec l'Europe et avec les États-Unis ; le Maroc négocie actuellement³ un tel accord de libre-échange avec les États-Unis. La multiplication de ces accords avec les États-Unis va rendre impossible la montée en puissance de la construction euro-méditerranéenne et d'un bloc commercial euro-méditerranéen : en effet, le Maroc, une fois en libre-échange avec les États-Unis, ne pourra plus rejoindre la Turquie, déjà en Union douanière avec l'Europe. Ce faisant, le Maroc semble chercher à se positionner à la chilienne dans le commerce international, en partenaire autonome : si le choix chilien du libre-échange Nord-Sud tous azimuts peut s'expliquer par le grand éloignement géographique de ce pays des grands pôles économiques mondiaux et son équidistance économique des États-Unis et de l'Europe, on peut s'interroger sur la nature des motivations du Maroc : ne sont-elles pas plus politiques qu'économiques, le Maroc ne cherche-t-il pas prioritairement l'appui américain, par exemple dans sa revendication de souveraineté sur le Sahara Occidental ? Le rôle moteur des Affaires Étrangères marocaines dans ce dossier, et non du ministère de l'Économie, plaide pour cette interprétation. Ce faisant, le Maroc risque de précipiter le délitement du projet euro-méditerranéen ... et d'en être à terme une des premières victimes, une fois que la Turquie aura rejoint une Europe désormais figée dans son déploiement méditerranéen. Ce sera donc la victoire des tenants d'un régionalisme ouvert sur les partisans d'un bloc euro-méditerranéen, à la grande satisfaction des libéraux ; beaucoup en Europe seront soulagés de voir s'éloigner définitivement la perspective d'une montée en puissance de politiques euro-méditerranéennes nécessairement coûteuses, même si l'investissement pourrait s'avérer plus que rentable à travers la stimulation de la croissance européenne par une intensification des flux intra régionaux.

³ Ces lignes sont écrites en février 2004 ; les négociations de cet accord devaient initialement être terminées pour fin 2003 mais ne sont toujours pas conclues.

Le débat sur la nature souhaitable de l'intégration économique des PSEM, condominium libéral euro-américain ou région euro-méditerranéenne affirmée, serait secondaire s'il était indifférent aux perspectives de développement des PSEM. Si l'on pense que l'ouverture des marchés peut suffire à enclencher un processus de convergence nord-sud, l'option du condominium est d'autant moins à rejeter qu'elle minimise les tensions (intra et extra européennes) et les coûts publics, dans le cadre du "*trade, not aid*". Par contre, si, tirant les leçons des processus de convergence internes à l'Europe, au fur et à mesure de ses élargissements, processus appuyés sur des politiques communes et des transferts de fonds publics, on considère qu'il faut élargir aux PSEM (ou à une partie d'entre eux) la dynamique européenne de convergence des périphéries (avec la carotte des aides structurelles et le bâton de l'acquis communautaire), l'option régionale euro-méditerranéenne doit être privilégiée ... pour autant qu'elle reste possible. Si elle n'est plus possible, on pourrait peut-être ne pas trop s'en alarmer en espérant que le condominium sera un *second best* acceptable, ne remettant pas trop en cause les perspectives de développement des PSEM.

Mais la véritable question, à notre sens, est bien plus sérieuse : la renonciation à la régionalisation euro-méditerranéenne n'est-elle pas l'anti-chambre du scénario catastrophe ? Dans le condominium, régionalisme libéral ouvert mais néanmoins régionalisme mou, la pression extérieure directe à la réforme de l'État et du système juridique sera absente, alors que l'obligation de cette réforme pourrait fonder la conditionnalité d'une insertion des PSEM dans la dynamique intégrative européenne des périphéries. Peut-on imaginer le démantèlement des positions rentières actuelles par la simple ouverture des frontières ? Si une voie autonome à la réforme peut apparaître dans certains PSEM (combien et lesquels ?), tout en jouant la carte de l'insertion économique internationale, alors le simple jeu du marché pourra peut-être dynamiser les PSEM, à condition que soient mis en place des mécanismes redistributifs rendant socialement acceptable l'effet inégalitaire du libre jeu des mécanismes de marché. Il n'est, en effet, pas certain que les populations des PSEM soient culturellement prêtes à accepter une inégalité sociale du type latino-américain. Mais, si l'on voit trop clairement les forces sociales qui ont la volonté et peut-être la capacité d'un retour au passé dans la fermeture (le scénario catastrophe), quelles sont aujourd'hui les forces sociales qui ont à la fois la volonté et la capacité de la réforme dans l'ouverture, contre les intérêts des tenants actuels des positions rentières ?

Espérons que les peuples et les élites des PSEM sauront construire eux-mêmes et mettre en œuvre leur propre scénario autonome, qu'il nous surprendra agréablement et que le scénario catastrophe n'aura été qu'un cauchemar heuristique balisant la voie d'une convergence euro-méditerranéenne. La réforme du statut de la femme marocaine – la *moudawana* – n'est-elle pas la prise d'une première bastille rentière au Sud de la Méditerranée : celle des hommes ! Bien d'autres bastilles, institutionnelles et économiques, restent à abattre.

RÉFÉRENCES

- Cling J.P., Ould Aoudia J., 2003, "Le partenariat euro-méditerranéen : l'intégration en trompe-l'œil", *Économie et Statistique*, n° 363-364-365, pp. 295-301.
- Daudin G., 2003, "La logistique de la mondialisation", *Revue de l'OFCE*, n° 87, pp. 411-435.
- Deblock C., Brunelle D., Rioux M., 2003, "Zone de libre-échange des Amériques et intégration en profondeur asymétrique", chap. 22 in Regnault H. (sous la dir. de), *Intégration euro-méditerranéenne et stratégies économiques*, L'Harmattan, pp. 313-325.
- Domecq J.P., 2003, "Les enjeux de la libéralisation agricole au Maghreb", chap. 14 in Regnault H. (sous la dir. de), *Intégration euro-méditerranéenne et stratégies économiques*, L'Harmattan, pp. 209-218.
- Horton B., 1990, *Morocco: Analysis and Reform of Economic Policy*, World Bank EDI, 132 p.
- Kébabdjian G., 1995, " Le libre-échange euro-maghrébin : une évaluation macroéconomique", *Revue Tiers-Monde*, 36, 144, pp. 747-770.
- Mella J.M., Regnault H., 2003, "L'intégration régionale Nord-Sud : une nouvelle stratégie de développement ?", chap. 16 in Regnault H. (sous la dir. de), *Intégration euro-méditerranéenne et stratégies économiques*, L'Harmattan, pp. 235-244.
- Michalet Ch.A., 1997, "Investissements étrangers : les économies du sud de la Méditerranée sont-elles attractives", *Maghreb-Machrek*, Hors-série, Décembre, pp. 43-52.
- Péridy N., 1991, "An Appraisal of the Impact of EEC Preferential Tariff Policy on Morocco's Export Performance", Thesis, European University Institute, Florence, July, 302 p.
- Regnault H., 2003, "Euromed, ALENA: une lecture comparative des accords", chap. 20 in Regnault H. (sous la dir. de), *Intégration euro-méditerranéenne et stratégies économiques*, L'Harmattan, pp. 289-299.